

Corrigé bac techno philosophie 2025 Polynésie

Proposition de corrigé - non officielle. Bac technologique, toutes séries, philosophie 2025 Polynésie (25-PHTEPO1). Dissertations au choix et texte de Locke.

Sujet officiel · Annales de ce concours ou examen

Sujet 1 : Peut-on être indifférent à la vérité ?

Être indifférent signifie ne pas accorder d'importance à la différence entre le vrai et le faux. Cette attitude est-elle possible durablement, ou suppose-t-elle elle-même certaines vérités sur lesquelles on compte ?

Nous pouvons nous désintéresser de questions sans rapport avec nos projets. Nous pouvons aussi préférer une illusion rassurante à une information pénible. La curiosité n'est donc pas universelle et constante. L'indifférence apparente peut toutefois cacher une préférence très intéressée pour ce qui nous arrange.

Dès qu'une décision engage nos conditions de vie, la distinction retrouve de l'importance. On attend d'une promesse ou d'une information utile qu'elle ne trompe pas. Même celui qui ment compte sur certaines vérités pour réussir son action. Une indifférence absolue serait donc difficile à maintenir sans rendre toute orientation incertaine.

Il faut enfin distinguer ne pas tout savoir et mépriser le vrai. La finitude de l'attention oblige à choisir ses questions, mais ne donne pas le droit de rendre le vrai et le faux interchangeables lorsque d'autres en subissent les effets.

On peut être indifférent à certaines vérités ; une indifférence complète à toute vérité compromettrait les conditions mêmes de l'action et de la confiance.

Sujet 2 : Le but de l'artiste est-il de plaire au plus grand nombre ?

Une œuvre s'adresse souvent à un public et peut chercher son plaisir. Mais faire du plus grand nombre le critère principal revient-il à comprendre le but de l'art, ou à le réduire à son succès ?

Plaire n'est pas nécessairement superficiel. Une forme peut être travaillée pour rendre une expérience partageable. La rencontre avec un public appartient à la vie de l'œuvre, et l'accessibilité ne prouve pas l'absence de valeur.

Cependant, satisfaire une attente déjà dominante peut empêcher de la déplacer. Une œuvre peut troubler ou déplaire parce qu'elle révèle ce qu'on préférerait ignorer. Son intérêt ne se mesure donc pas uniquement au nombre d'approbations immédiates. Inversement, l'incompréhension ne suffit pas non plus à prouver sa grandeur.

Il faut distinguer le désir de communiquer et la recherche d'un agrément maximal. L'artiste peut viser une justesse d'expression, une question ou une exploration de la forme. Le public reste libre de répondre autrement que prévu.

Plaire au plus grand nombre peut être un but, mais il ne définit pas nécessairement celui de tout artiste. La portée d'une œuvre demande un jugement sur ce qu'elle donne à éprouver et à comprendre, au-delà du seul succès.

Sujet 3 : Locke - option 1

A1. Les exemples des hors-la-loi

Ils montrent qu'un groupe voué à des actes injustes peut avoir besoin de fidélité et de règles internes. Leur respect ne prouve donc pas l'adhésion à la justice comme principe universel. On peut coopérer avec ses complices tout en portant atteinte aux autres.

A2. Lois innées et règles utiles

Une loi innée serait présente en chacun dès la naissance et reconnue comme principe. Une règle utile est observée parce qu'elle permet une vie ou une activité commune. La convergence des pratiques peut donc s'expliquer par une nécessité de coopération sans établir l'innéité.

A3. Justice et vérité comme liens sociaux

Sans confiance minimale dans les paroles et les engagements, les membres ne pourraient organiser durablement leurs actions. Même une bande ne peut fonctionner si chacun trompe constamment les autres. Cette nécessité interne ne suffit toutefois pas à rendre juste son but extérieur.

B1. Question

Le respect de certaines règles jusque chez les malfaiteurs prouve-t-il que les principes de justice et de vérité sont innés ?

B2. Progression

Locke énonce l'argument de l'accord général. Il accepte le fait du respect interne, mais en propose une explication par l'utilité. Il montre ensuite la contradiction entre cette fidélité limitée et l'injustice envers autrui, puis revient à la nécessité de règles pour toute association.

B3. Thèse

L'usage de règles communes ne prouve pas qu'elles soient innées ni qu'elles soient reconnues comme des exigences universelles. Leur utilité sociale explique qu'elles existent même dans un groupe injuste.

C1. Circonstances et justice universelle

La diversité des droits peut montrer que les règles répondent à des situations différentes. Elle ne suffit pas à abolir tout critère commun : on peut discuter l'égalité de traitement, le respect des personnes et la justification des contraintes. L'universel peut être une exigence de jugement plutôt qu'une identité de toutes les règles.

C2. Les intérêts communs suffisent-ils ?

Ils peuvent fonder une coopération, comme le montre la bande. Mais leur maintien dépend encore de règles et de confiance. Pour former une société juste, il faut aussi examiner la place des personnes exclues du bénéfice et les moyens employés. Un intérêt partagé ne légitime pas tout ce qu'un groupe fait aux autres.

Fil directeur d'une explication suivie

Il faut conserver la distinction entre le fait d'obéir à une règle et la raison de cette obéissance. L'exemple ne nie pas la valeur de la justice ; il réfute une preuve supposée de son caractère inné.